

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00011

Numéro SIREN : 808 810 121

Nom ou dénomination : A.B. AUTOS

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 2658

Exercice ouvert le : 01/01/2017	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X	Si option pour le régime optionnel de
et clos le : 31/12/2017	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐	taxation au tonnage ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays ☐

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SAS AB AUTOS 149 AV JEAN JAURES 59174 LA SENTINELLE	
N° Siret : 80881012100000	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : ACHAT VENTE ET DEPOT VEHIC OCCASION E Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT (Report de la ligne	0
	Bénéfice imposable au taux de 28 %			
	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %			
				XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets

PVLT imposables au taux de 15 % au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

PVLT imposables Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées

à 19 % à 19 % à 0% (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).

Ent. nouv. art. 44 sexies Jeunes entre. innovantes Zone franche urbaine PME innovantes

Ent. nouv. art. 44 septies Pôle de compétitivité Zone franche d'activité Autres dispositifs

Sociétés d'invest. immo. cotées Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : ☒ FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 03.27.33.14.96 1 RUE LOUIS DUVAL VALPARK ROUVIGNIES CEDEX
59328 VALENCIENNES

- du conseil * : ☐

Téléphone :

- du C.G.A. :

n° agrément CGA

Visa : CGA/AGA Viseur conventionné

A LA SENTINELLE le 23/04/2018

Nom du déclarant : M BOUKHARI TARIK

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS																															
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2017																															
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																															
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																														
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																														
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																														
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																														
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																														
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																														
	(g)																														
	(h)																														
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																														
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																														
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																														
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:10%;">SARL</td> <td style="width:10%;">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td>Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> </td> </tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	Montant des sommes versées				année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)												
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																														
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	Montant des sommes versées				année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																
Montant des sommes versées																															
année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)																											
		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																										
H DIVERS																															
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																															
Adresses des autres établissements																															
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																															
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																														
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																														
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																														
	MVLT réalisée au cours de l'exercice																														
	MVLT restant à reporter																														

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS				Néant		
Adresse de l'entreprise : 149 AV JEAN JAURES 59174 LA SENTINELLE						
Numéro SIRET* : 80881012100000						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		
				Ex. N-1 clos le		
				31/12/2016		
		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	16	042	16	16
Total I (5)		044	16	048	16	16
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060	26 900	062	26 900	22 850
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	11 000	070	11 000	4 890
U	(2) - Autres* (3)	072	2 722	074	2 722	294
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	972	086	972	1 158
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
T	Total II	096	41 594	098	41 594	29 192
Total général (I + II)		110	41 610	112	41 610	29 208

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	5 000		5 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134	-2 817		-3 456	
R Résultat de l'exercice	136	19		639	
E Provisions réglementées	140				
Total I	142	2 201		2 183	
Provisions pour risques et charges	Total II 154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 165		1 784	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 32 605)	172	37 244		25 242	
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	39 409		27 025	
Total général (I + II + III)	180	41 610		29 208	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
V					
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS AB AUTOS		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2017		31/12/2016	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	372 086		224 171
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	1 689		311
D	Production stockée* (varié stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230			1
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	373 775		224 483
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	339 691		198 236
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-4 050		-3 300
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	35 791		27 207
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	486	244	611		245
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254			
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	1		0
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	372 044		222 388
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 731		2 095
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	59		
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	1 653		1 456
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	19		639
B - RESULTAT FISCAL				312	19	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	647		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensés de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créances dues au report en arrière du déficit*	346		
Déduct. exception. (art 38 decies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	666	354	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :				380		666
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	372		0
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat. out		440		442		444		446		
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456		
Mat. de transport		460		462		464		466		
R Autres immos corp.		470		472		474		476		
Immob. financières		480	16	482		484		486	16	
TOTAL		490	16	492		494		496	16	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I Terrains		510		512		514		516		
M Constructions		520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536		
C Inst. générales, agents divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
R Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-					TOTAL	596				

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS							Néant :			
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656		
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autre immos. corpor.	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B				

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 901	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983	666	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	1 236	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860	0	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	1 236	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		
				800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 17 359
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 10 400
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397

VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 12	
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	373 775	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	373 775	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	4 050	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	4 050	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	352 881	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	18 473	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	371 354	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	6 471
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	6 471	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1) Néant : ☐
---	--------------------------------------

N° DE DEPOT			
EXERCICE CLOS LE	31/12/2017	N° SIRET	80881012100000
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS AB AUTOS		
ADRESSE (voie)	149 AV JEAN JAURES		
CODE POSTAL	59174	VILLE	LA SENTINELLE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			902
			904
			1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	BOUKHARI	Prénom(s)	TARIK
Titre (2) : Nom marital		% de détention	100,00	Nombre de parts
				1 000
Naissance : Date	23/11/1990	N° dpt	59	Commune
				MAUBEUGE
Adresse : N°	19	voie	ALLEE DES PREDICATEURS	
Code postal	59600	Commune	MAUBEUGE	Pays
				FR

	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom marital		% de détention		Nombre de parts
Naissance : Date		N° dpt		Commune
Adresse : N°		voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : ☒
---	---

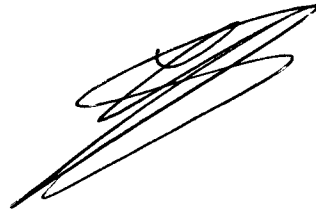
N° DE DEPOT
 EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 80881012100000
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB AUTOS
 ADRESSE (voie) 149 AV JEAN JAURES
 CODE POSTAL 59174 VILLE LA SENTINELLE
 Nombre total de filiales détenues par l'entreprise 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

CERTIFIÉ CONFORMÉ PAR LE
PRÉSIDENT.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping underline.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018
Siège social au 149 avenue Jean Jaurès
59174 La Sentinelle

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 04.07.2018

*L'an deux mille dix huit,
Le mercredi 04 juillet,
À 19 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018, dont le siège social est au 149 avenue Jean Jaurès 59174 La Sentinelle, se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 19 Immeuble Lenotre – Allée des Prédicateurs 59 600 Maubeuge actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2017**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur BOUKHARI Tarik en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2017, présentant **un résultat d'exploitation de + 1 731 € et un résultat fiscal de 666 € et un résultat de 0 € après imputations des déficits antérieurs** approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que ni le président, ni le Directeur Général, n'ont eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur BOUKHARI Tarik pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik



RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU “A.B AUTOS”,
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018
Siège social au 149 avenue Jean Jaurès
59174 La Sentinelle

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 04.07.2018

*L'an deux mille dix huit,
Le mercredi 04 juillet,
À 19 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018, dont le siège social est au 149 avenue Jean Jaurès 59174 La Sentinelle, se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 19 Immeuble Lenotre – Allée des Prédicateurs 59 600 Maubeuge actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 372 086€, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de + 2 095 € et un résultat fiscal de 639 € et un résultat de 0 € après imputations des déficits antérieurs

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	373 775 €
- Total des charges d'exploitation :	372 044 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	1 653 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	59 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 16 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à la cession de parts de novembre 2017, entre actionnaires, la SAS est devenu SASU
Aucun événement depuis

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Une troisième année d'existence avec un CA en hausse qui aboutit à un résultat bénéficiaire qui nous permet d'effacer les déficits antérieurs.

Les investissements de la première année grèvent encore notre résultat !

Les effets de la crise dans ce secteur d'activité continuent à se faire sentir.

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Une gestion rigoureuse, une maîtrise des coûts et plus de visibilité par la publicité et la communication, permettrons de consolider le résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat présente un résultat 0 € : en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik

